

Marseille, le 20 NOV. 2015

Le Président
Député des Bouches-du-Rhône

Nos réf. : DEEUSEP-22120/2015-11-86122
Affaire suivie par : Hélène BEISSON
Tél : 04 95 09 52 32

Monsieur Pierre-Charles MARIA
Président d'Airpaca
Le Noilly Paradis
146 rue Paradis
13294 MARSEILLE CEDEX 06

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat de partenariat-public-privé pour la construction de la rocade L2, la SRL2 a produit une synthèse sur l'état de l'art en matière de traitement d'air vicié des tunnels routiers.

Cette analyse comparée des dispositifs existants, remise en décembre 2014 aux membres du Comité Technique « Air Santé L2 », apportera une aide aux acteurs territoriaux dans le choix du traitement d'air à mettre en œuvre sur la L2.

La SRL2 laisse apparaître dans ses conclusions que les coûts de mise en œuvre sont trop élevés au regard des gains peu fiables, voire décevants suivant les paramètres (NO₂, particules...) et les procédés mis en œuvre (dispositifs électrostatiques, dénitrification, biofiltration...). Il semble donc que ces procédés innovants soient écartés (notamment sur la partie la plus longue de la L2 à Montolivet), au profit d'une ventilation forcée, de moindre efficacité sur la qualité de l'air environnant, et de la mise en œuvre de mesures de réduction à la source telles que la gestion de la flotte et de la circulation.

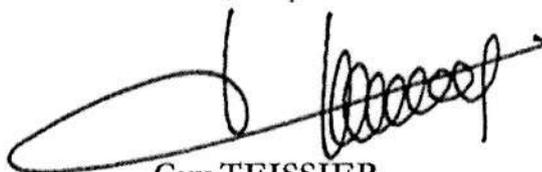
Un rapport d'étude, rédigé en juin 2014 par le CNRS pour le compte de l'Ademe, fournit par ailleurs les résultats de l'expérimentation d'un dispositif de biofiltration sur un tunnel routier de la Région Ile-de-France (projet Biotair) qui indiquent de réelles capacités épuratoires sur des effluents d'air vicié. A la lumière de ces conclusions, non incluses dans la synthèse fournie par la SRL2, il paraît judicieux de se pencher sur la mise en œuvre de ce type de dispositif pour la L2.

.../...

Il est donc important qu'Airpaca, en sa qualité d'expert dans le domaine de l'air notamment en charge du suivi du volet air de la L2, donne un avis éclairé au Comité Technique « Air Santé L2 » quant à la faisabilité de cette expérimentation pour la L2 en incluant les limites et contraintes éventuelles (nécessité de couplage avec un autre procédé de traitement...).

Le Comité Technique pourra ainsi disposer d'éléments tant sur le volet technique, épuratoire, que sur le volet sanitaire en vue des arbitrages politiques à venir pour limiter les impacts de cette nouvelle voie structurante de Marseille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'G' followed by a series of connected loops and a final arrow-like stroke pointing to the right.

Guy TEISSIER